



**VŒU COMMUN PRÉSENTÉ PAR  
la FCPE, la FSU, la PEEP, le SGEN-CFDT, l'UNSA éducation,  
les mouvements complémentaires de l'école et DDEN 28  
au CDEN du 18 octobre 2012**

Au vu, du calendrier scolaire, le CDEN réuni le 18 octobre à Chartres estime que le vendredi 10 mai 2013 (lendemain de l'Ascension) doit être libéré.

Cette journée sera de toute évidence marquée par un fort taux d'absentéisme dans les écoles et établissements du second degré (les internats seront fermés) dans la mesure où de nombreux secteurs d'activité observent ce « pont » (cette année cette journée se situe après deux jours fériés 8 et 9 mai).

Après la décision de Mme le Recteur de consacrer le mercredi 3 avril à la compensation de l'allongement des congés de Toussaint, et des deux mercredis après midi pour les établissements du second degré, le CDEN propose donc de récupérer la libération du vendredi 10 mai par la journée travaillée du mercredi 22 mai (semaine de la pentecôte) pour les écoles, et, pour les établissements du second degré, d'une journée banalisée à décider localement.

Cette décision rencontrerait alors l'assentiment d'une grande majorité des usagers de l'école, ainsi que celui des personnels.

Le CDEN estime que ce problème récurrent devrait être intégré au calendrier scolaire national pour la rentrée prochaine.